

MOHAMED EL-GHANAM

Les avocats demandent un nouveau procès

PAULINE CANCELA

Nouvel épisode dans l'affaire Mohamed El-Ghanam, l'ancien colonel égyptien détenu à la prison genevoise de Champ-Dollon. Ses avocats Jean-Pierre Garbade et Pierre Bayenet demandent l'annulation complète du jugement qui a conduit le dissident à l'internement en 2007. Ils ont bon espoir que leur recours aboutisse, si tant est que la justice genevoise accepte de revenir sur une ordonnance prononcée il y a cinq ans.

Les avocats ont fait la lumière sur les faiblesses du dossier pénal. Plusieurs vices de procédure devraient amener la Cour à reprendre l'affaire à zéro. Nouveau dans ce dossier, M^e Garbade décrit le «pot aux roses»: Mohamed El-Ghanam, considéré comme pénalement irresponsable par les autorités judiciaires genevoises, n'a jamais eu droit à un avocat lorsque la décision de l'interner a été prise. Le jugement ne lui a pas non plus été notifié comme le droit l'exige.

«Le droit à un procès équitable à donc été violé», dénonce l'homme de loi.

L'incarcération de l'ancien opposant est intervenue alors qu'il était accusé de tentative d'agression au couteau en 2005. Après quelques mois de prison préventive, la justice a décidé d'un non-lieu et ordonné la mesure d'internement, considérant M. El-Ghanam comme paranoïaque et dangereux. Mais l'incident en tant que tel n'a jamais été jugé, rappellent les avocats.

Une autre procédure d'appel est en cours contre la décision de la justice genevoise en janvier dernier de maintenir l'Égyptien en prison. Des experts lausannois devraient rendre une nouvelle expertise psychiatrique en septembre. Les avocats de Mohamed El-Ghanam, dont la santé physique et mentale se détériore, aimeraient qu'une solution dans un établissement ouvert soit trouvée jusqu'à un éventuel procès. |

UN FAUX RAPPORT BIEN EMBARRASSANT

LeMatin
22.06.2012

AFFAIRE EL GHANAM L'ancien colonel égyptien est détenu depuis cinq ans sur la base d'un rapport policier falsifié. Le procureur général genevois Olivier Jornot est saisi de l'affaire.

Depuis plus de cinq ans, Mohamed el-Ghanam, ancien colonel de l'armée égyptienne, croupit dans une cellule de la prison de Champ-Dollon (GE). Quand bien même il n'a jamais été condamné pour une altercation qui s'est déroulée à la cafétéria de l'Uni-Mail, en février 2005. S'il est en prison, c'est pour des raisons de «sécurité nationale». Un enchaînement de failles dans ce dossier a conduit à cette situation incroyablement. Dont un rapport établi par un policier de la BRIS, la Brigade de recherche et des investigations spéciales en lien direct avec Berne et la sûreté intérieure.

Selon nos informations, l'IGS (Inspection générale des services) de la police genevoise a mené son enquête interne. Ses résultats ont été transmis au procureur général genevois. Olivier Jornot devra décider selon l'appréciation des faits d'une mise en prévention ou non du policier.

«Le ministère public ne commente pas cette affaire», indique Sophie Bernard, porte-parole du pouvoir judiciaire genevois. Or, dans cette affaire, le policier paraît mal pris. Dans un rapport daté du 25 octobre 2005, il écrit noir sur blanc que Mohamed el-Ghanam a grièvement blessé un Africain huit mois auparavant, lui plantant un couteau de cuisine dans l'abdo-



Le colonel El Ghanam avait obtenu l'asile politique en Suisse avant de souffrir de problèmes psychiatriques.

LES RÉCITS DE LA BRIS ET DE LA GENDARMERIE SE CONTREDISENT!

Le 15 février 2005, devant l'Université de Genève, il a blessé grièvement, en plantant un couteau de cuisine dans l'abdomen, un Africain qui ne le connaissait pas, étant persuadé que ce dernier travaillait pour les services de renseignements de notre pays ou de la police genevoise.

Quant à la victime, M. NDIAYE El Hadji Malick, il nous a expliqué que son agresseur avait tenté de lui planter un couteau de cuisine dans le ventre ou de le lacérer mais qu'il n'avait pas été blessé. Au vu de ses dires, nous l'avons également conduit en nos locaux où une déclaration lui a été enregistrée. De celle-ci, il ressort :

men. Or, dans un rapport de gendarmerie rédigé juste après l'altercation de l'université, on lit que l'Africain en question n'a pas été blessé... Le policier de la BRIS n'a-t-il pas consulté le rapport de son collègue? A-

t-il pu être influencé par Berne et notamment par le Service de prévention et d'analyse (SAP) qui, très clairement, a estimé que l'ancien colonel pouvait être considéré comme dangereux? «L'affaire de Genève nous laisse présager du

pire», écrivait en effet le 10 octobre 2005 Urs von Daeniken, l'ancien patron du SAP. Pour sa défense, et toujours selon nos sources, le policier de la BRIS aurait évoqué avoir mal interprété les faits suite à une rupture d'anévrisme cette année-là.

Expertise sans lui

Mais le faux rapport de police n'est pas la seule irrégularité dans ce dossier. L'une des expertises psychiatriques (qui conclut à la dangerosité et la paranoïa d'El Ghanam), et qui a aussi conduit à l'internement, a été réalisée sans la présence de l'expert! «C'est scandaleux», commente Pierre Pittet, président de l'association Citoyens-Citoyennes pour la justice publique, rappelant que M. El Ghanam a dénoncé le premier la corruption du régime Moubarak.

Les avocats de l'ancien militaire, Mes Bayenet et Garbade, ont déposé début mai un recours en cassation contre la décision d'internement. Ils espèrent qu'il sera libéré pour être soigné dans un endroit plus approprié qu'une prison. Inquiets, les médecins de Champ-Dollon ont déjà déclaré lors d'une audience devant un tribunal genevois que, si M. El Ghanam reste en prison, «sa vie est engagée».

● VALÉRIE DUBY
valerie.duby@lematin.ch